

YVONAND

De report en annulation, le scrutin complémentaire à la Municipalité d'Yvonand vivra vraisemblablement son dernier épisode dimanche.

SANDRINE FATTEBERT

A Yvonand, une élection complémentaire n'aura jamais connu autant de rebondissements! Alors que la Municipalité aurait pu être complétée le 24 février déjà, c'est finalement dimanche que le verdict sortira des urnes (*lire ci-contre*). Mais si cette échéance électorale coïncide avec le début des vacances scolaires, la participation au scrutin n'en pâtira pas pour autant. «Le matériel de vote a été transmis le 27 juin, indique Viviane Potterat, la greffe municipale. En revanche, c'est vrai que c'est notre gros souci: le second tour est fixé le 3 août. On espère donc vivement avoir un nouveau municipal dimanche!»

Une pique contre l'Etat

Un espoir que partage le syndic Bernard Michoud: «La Municipalité a toutefois fonctionné normalement. Mais pour certains dossiers, tel le nouveau règlement de police, nous avons préféré attendre d'être à nouveau sept. En effet, il semble logique que le nouvel élu puisse le consulter et donner son avis.» Sur le plan financier, le coût de cette deuxième élection – chiffrée à quelque 1500 francs – est compensé par l'absence de frais liés à la vacance du poste.



PHILIPPE MAEDER-OLIVIER ALLENSPACH-A



EN LICE Candidats à la Municipalité d'Yvonand, Guy-Daniel Beney (UDC, à g.) et Yann Rod (socialiste) seront fixés dimanche soir sur leur sort, après quatre mois de suspense et de péripéties.

«Le canton a voulu faire un exemple avec Yvonand. Mais il faudra aussi qu'il assume et revoie son système de vote. En effet, on ne peut pas dire que les conditions de vote sur la validité des signatures soient excessivement claires.»

Le canton réplique

Chef de la section des droits politiques à l'Etat de Vaud, Sylvain Jaquenoud s'inscrit en faux: «Je ne suis absolument pas d'accord avec Yvonand. Le texte est très clair: on ne signe pas une carte de vote pour autrui. Lorsqu'une personne a toute sa tête, sans avoir la possi-

bilité physique de signer, un membre du Bureau doit se déplacer à son domicile ou en EMS, et peut alors signer par ordre. C'est la seule exception admise.» Quant à la révision du mode de vote en EMS, son étude est déjà à l'ordre du jour.

Candidats sereins

Malgré ce contexte, les deux candidats restent sereins. «Je suis très content d'arriver à l'échéance, estime l'UDC Guy-Daniel Beney. Cela fait presque six mois que l'on embête nos électeurs avec ça. Ceux qui sont intéressés par la politique suivent. Mais les autres en ont ras

le bol. Je pense toutefois qu'il n'y aura pas de répercussion sur le taux de participation.»

L'état d'esprit est sensiblement identique du côté de la candidature socialiste. «Et faute d'information officielle claire, il y a aussi ceux qui se demandent pourquoi ils doivent retourner aux urnes dans un délai si court. Cela dit, la population m'a crédité de 24 suffrages d'avance le 6 avril. On a tous les scénarios en tête, nous restons confiants et mobilisés, la campagne se poursuit», conclut Yann Rod. Elle s'achèvera donc dimanche. Si tout va bien. ■

» Si vous avez raté le début...

DÉCEMBRE 2007 Démission de Claude Schmid (soc.), municipal de l'Urbanisme et de la Police, pour raisons professionnelles, avec effet à fin février.

24 FÉVRIER 2008 Election complémentaire à la Municipalité reportée pour vice de procédure, l'arrêté de convocation n'a pas été affiché. Yann Rod (soc.) et Guy-Daniel Beney (UDC) sont candidats.

6 AVRIL Election de Yann Rod à la Municipalité. Avec 430 voix, il obtient juste le nombre requis de suffrages pour obtenir la majorité absolue.

9 AVRIL Le greffe municipal dépose un recours auprès de la préfecture, demandant l'invalidation du scrutin. Deux bulletins comportent la même signature. Dans les faits, un fils a signé la carte de vote de sa mère, résidant en EMS. Une femme a aussi signé pour son mari, mais en plein accord avec celui-ci.

11 AVRIL La préfecture invite le Conseil d'Etat à conserver le résultat du scrutin. Car si le recours est recevable selon elle, il n'y a pas eu d'influence sur le résultat, la voix étant attribuée à la droite.

7 MAI Un mois plus tard, le Conseil d'Etat annule le scrutin, donc les conclusions de la préfecture.

13 JUILLET Nouvelle élection complémentaire à la Municipalité. Yann Rod et Guy-Daniel Beney sont toujours en lice.

3 AOÛT Date d'un éventuel second tour.